

La Certification « Dialoguer avec la CNV pour mieux coopérer »

Cette certification s'adresse à tout candidat qui souhaite **mettre en œuvre dans ses relations de travail, les valeurs humanistes et coopératives affichées par son entreprise**. Elle couvre les 3 modules de base de formation à la Communication NonViolente et permet de reconnaître un 1^{er} niveau de pratique de la CNV en contexte professionnel (bienveillance, écoute, confiance, altérité, ...).

Ce n'est pas une certification qui autorise à former à la CNV.

Cette certification a été validée par France Compétence et est inscrite au référentiel spécifique (RS), **elle peut donc être financée via son Compte Personnel de Formation (CPF)**.

Contenu

Cette certification s'obtient après avoir suivi :

- Six jours de formation avec une formatrice ou formateur certifié du CNVC, correspondant aux **3 modules de base de la CNV**
- **Une septième journée** de formation, en distanciel, spécialement dédiée à la consolidation des acquis et à la préparation de la certification,
- **Une demi-heure de certification** en distanciel sous forme d'une mise en situation professionnelle

Eligibilité

Cette certification est accessible uniquement aux personnes **œuvrant au service du bien commun**, c'est à dire :

- Les personnes travaillant **dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**,
 - o Mutuelles, coopératives et fondations,
 - o Associations et ONG,
 - o Entreprises à mission, entreprise à impact, entreprise à but d'emploi
 - o Entreprises labellisées : B-Corporation, Lucie...
- Les salariés du **secteur public et parapublic**
- Les travailleurs non-salariés qui œuvrent pour le bien commun et les personnes en transition professionnelle aspirant à rejoindre ces organisations.

L'éligibilité est évaluée par les organismes de formation habilités pour cette certification.

Suivre le parcours vers la certification

Danielle Escoula est formatrice certifiée en CNV habilitée à dispenser la formation amenant à cette certification. Sa formation est dénommée sur Mon Compte Formation « **La CNV pour dialoguer et coopérer** » (6 jours en présentiel + 1 jour en distanciel).

La Coop CNV (SIRET 87883813500027) porte la certification et organisera, en partenariat avec votre formatrice, le passage de la certification (30 mn en distanciel). La mise en situation professionnelle fictive se réalisera devant 2 formateurs ou formatrices certifiés en CNV dont ne peut pas faire partie la personne qui vous a formée.

La mobilisation du CPF pour une certification donnée doit se faire via un seul organisme de formation pour tout le parcours.

- Une personne qui a déjà fait un module 1 à titre personnel, peut mobiliser son CPF à partir d'un module 2. Elle devra faire le reste du parcours avec le même organisme de formation (module 2, module 3 et journée 7).

Le tarif est le même quel que soit l'organisme de formation ou les formateurs habilités. Le tarif est de **250€ par jour de formation et 150€ de passage de la certification**, soit pour l'ensemble du parcours depuis le module 1 jusqu'à la certification de 1.900€ sur votre CPF.

Mobiliser son CPF

Si vous utilisez votre CPF pour financer cette certification, **vous devez vous engager à vous présenter à l'épreuve de certification**. Il n'est pas possible de mobiliser son CPF uniquement pour un module de formation isolé (faire seulement le module 2 par exemple).

Avant tout, il est nécessaire d'activer son accès à son compte CPF sur la plateforme <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>. Cette 1^{ère} démarche peut être fastidieuse et prendre un certain temps pour vérifier votre identité. Nous recommandons de faire cette démarche dès que possible.

Anticiper sa demande de financement sur son compte formation :

Nous conseillons de déposer votre demande de financement, au moins 1 mois avant le démarrage de la formation. Les demandes ne sont plus possibles dans les 15 jours précédents le démarrage de la formation.

Pour lancer vos démarches : Adressez-vous à Danielle Escoula 06 21 46 41 55, danielle.escoula@yahoo.fr

Important

La Certification « Dialoguer avec la CNV pour mieux coopérer » couvre 7 jours et correspond à un 1^{er} niveau de pratique de la CNV. **Il ne s'agit pas d'une certification qui autorise à transmettre la CNV**. La transmission de la CNV requiert du temps, de l'intégration, c'est pour cela qu'un parcours de certification dédié existe et nécessite une centaine de jours de formation.